



Département
de la Vendée

EXTRAIT DU REGISTRE DES DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE DES HERBIERS

Envoyé en préfecture le 22/05/2026

Reçu en préfecture le 22/05/2026

Publié le

ID : 085-218501096-20260518-2026MAIDEL5-DE



Date de la convocation : 12 mai 2026
Séance du Conseil Municipal : 18 mai 2026

L'an deux mille vingt-six, le dix-huit mai à dix-huit heures trente, le Conseil Municipal de la Ville des HERBIERS s'est réuni dans la salle des conseils de la mairie des Herbiers, sous la présidence de M. Christophe HOGARD, Maire.

Présents : Christophe HOGARD - Luc SOULARD - Hélène CHENAIS – Pierrick THOMAS - Estelle SIAUDEAU – Stéphane RAYNAUD – Fanny GIRARD – Patrick JADAUD (sauf aux délibérations 28 et 29) – Mathilde FRANGEUL – Gérard PUAU – Katia ROCARD (sauf aux délibérations 22 à 27) – Steven BARTHELEMY – Isabelle CHARRIER- FONTENIT – Audrey BREMOND – Léo MARCHAIS – Marietta BOONEFAES – Christian RONDEAU – Emilie GARNIER (sauf aux délibérations 28 et 29) – Gaétan BRIEAU (sauf aux délibérations 28 et 29) – Angélique BOISSELEAU – Benjamin BRÉLIVET (sauf à la délibération 28) – Léa BAUDRY – Didier ALLAIS – Karine LOIZEAU (sauf aux délibérations 28 et 29) – Benjamin DION – Nathalie HERBRETEAU (sauf aux délibérations 28 et 29) – Philippe LECHAT – Angélique RAVELEAU – Tanguy SACHOT – Martine FORGERIT (sauf à la délibération 34) – Cyril TRANCHANT – Guylaine MERLET – Raphaël CHAGNOLEAU

Nombre de conseillers en exercice : 33

32 aux délibérations 22 à 27, et 34
27 à la délibération 28
28 à la délibération 29

Nombre de conseillers présents : 33

32 aux délibérations 22 à 27, et 34
27 à la délibération 28
28 à la délibération 29

Nombre de conseillers votants : 33

32 aux délibérations 22 à 27, et 34
27 à la délibération 28
28 à la délibération 29

Secrétaire de séance : Pierrick THOMAS

5- ADOPTION D'UN RÈGLEMENT BUDGÉTAIRE ET FINANCIER – Rapporteur : Léa BAUDRY

Par délibération n° 5 du 12 décembre 2022, la Ville a décidé d'appliquer de manière anticipée l'instruction budgétaire et comptable M57. La mise en œuvre de cette démarche nécessitait notamment l'adoption d'un règlement budgétaire et financier, visant à regrouper et formaliser, au sein d'un document unique, l'ensemble des règles internes à la collectivité.

Ce document doit être adopté à nouveau à chaque renouvellement de l'organe délibérant.

Aussi, il est proposé au Conseil municipal d'adopter le règlement budgétaire et financier de la Ville des Herbiers, révisé pour y inclure les dernières évolutions réglementaires.

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Vu l'article L.5217-10-8 du Code général des Collectivités Territoriales,
Vu l'article 106 III de la loi n° 2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République (NOTRe),
Vu l'instruction budgétaire et comptable M57,
Vu le projet de règlement budgétaire et financier ci-annexé,
Vu l'avis favorable de la commission Administration de la Ville, commerce et centre-ville du 7 mai 2026,

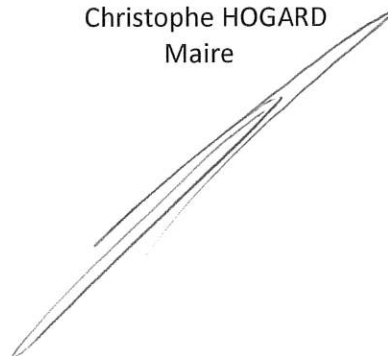
APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ, À L'UNANIMITÉ :

- adopte le règlement budgétaire et financier annexé à la présente délibération

Pierrick THOMAS
Secrétaire de séance



Pour copie conforme,
Christophe HOGARD
Maire



Transmis en Préfecture le : 22 MAI 2026
Publié électroniquement le : 22 MAI 2026